

questionnaire de la Campagne BDS France aux candidat-e-s à l'élection présidentielle

Paris, le 21 mars 2017

Madame, Monsieur,

Nous pensons qu'il est important que les candidat-e-s à l'élection présidentielle se prononcent sur les questions qui mobilisent le mouvement BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions).

Ce mouvement, initié par une très large partie de la société civile palestinienne et inspiré par le boycott qui avait contribué à en finir avec le régime d'apartheid en Afrique du Sud, vise à mettre fin à l'impunité qui permet à Israël de poursuivre la politique coloniale qu'il impose au peuple palestinien. Il se fixe trois objectifs :

1. la fin de la colonisation et de l'occupation, le démantèlement du mur d'apartheid et la levée du blocus de Gaza
2. l'égalité complète des droits des Palestinien-ne-s d'Israël.
3. la mise en œuvre du droit au retour des réfugié-e-s palestinien-ne-s conformément à la résolution 194 de l'O.N.U.

Nous sommes un mouvement international, citoyen, non violent et antiraciste. La Campagne BDS fédère de nombreuses associations, collectifs, partis et syndicats. Nous demandons le respect du droit international.

Nous souhaitons faire connaître à l'opinion des électeurs-

trices vos réponses aux questions qui suivent.

Nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Pour la Campagne BDS France,

Linda SEHILI

www.bdsfrance.org

campagnebdsfrance@yahoo.fr

1. Considérez-vous que l'occupation et la colonisation des territoires palestiniens, tout comme le blocus depuis 10 ans de la Bande de Gaza, constituent des obstacles majeurs à la paix?
2. Reconnaissez-vous au peuple palestinien le droit de revendiquer la fin de l'occupation et de la colonisation, le démantèlement du Mur et la levée du blocus de Gaza, l'égalité des droits des Palestiniens d'Israël et le droit au retour des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 du Conseil de Sécurité de l'ONU ?
3. Êtes-vous d'accord pour estimer, comme Mme Federica Mogherini, représentante de l'Union Européenne pour la politique internationale, que le mouvement BDS relève de la liberté d'expression contre un État et ses représentant-e-s qui ne respectent pas le droit international et les droits humains universels ?
4. Choisirez-vous de défendre cette liberté d'expression et le droit des citoyen-ne-s d'appeler au boycott, en décidant l'abrogation des circulaires Alliot-Marie et Mercier qui demandent aux procureurs de poursuivre les militant-e-s en justice ?

5. Que ferez-vous pour contraindre Israël à respecter les droits du peuple palestinien, le droit international et les résolutions de l'ONU ?
6. Vous engagez-vous à mettre en place des sanctions contre l'État israélien comme l'embargo sur les armes, et à intervenir pour que l'Union européenne décide la suspension de l'accord d'association UE-Israël ?